DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE de

GROSLEE SAINT BENOIT

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 - PLAN DE ZONAGE

EVIEU - LA SAUGE (Planche 3)

Echelle 1/2 500

SAINT-BENOIT
POS révisé le 14/10/1999
Modifié le 24/11/2005, le 27/05/2010, le 22/01/2015

GROSLEE
PLU approuvé le 30/09/2008

PLU approuvé le

ECOTOPE
Agnès Dally-Martin - Etudes d'Urbanisme
30 chemin du Gaillot, Le Moillard 01160 St-Martin-du-Mont
04-74-35-54-35 / adallymartin@gmail.com

LEGENDE

- Zone U : Zone urbaine secteurs à dominante d'habitat
- Zone Ue : Zone urbaine secteurs Equipements publics
- Zone UX : Zone urbaine à vocation économique
- Zone 1AU : Zone à Urbaniser bénéficiant des équipements
- Zone 2AUx : Zone à urbaniser à vocation économique (sans équipements)
- Zone A : Zone agricole
- Zone As : As : Zone agricole stricte
- Zone N : Zone naturelle
- Zone Nl : Zone naturelle à destination de loisirs
- Zone Nr : Zone naturelle "risques" (aléas forts PAC 2018)

- Emplacement réservé
- Ilot bati à mettre en valeur (L151-19 du code de l'urbanisme)
- Bâti ponctuel à mettre en valeur (L151-19 du code de l'urbanisme)
- Bati pouvant changer de destination — au titre de l'article L151-11-2 du code de l'urbanisme
- Secteur avec préservation de la ressource en eau
- Secteur avec limation causes risque (PAC 2015)
- Secteur avec limation causes risque (PAC 2018)
- Limite ALEA Exceptionnel du RHONE (porté à connaissance 2013)
  — au titre de l'article R151-34-1 du code de l'urbanisme
- Zones Humides identifiées au titre de l'article L151-23
- Zone Boisée identifiée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme
- Diversité commerciale au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
- Secteur de préservation de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article R151-34-2 du code de l'urbanisme (carrière)

N° de l'emplacement	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Aménagement des abords du cimetières de Groslée	Commune	268 m²
2	Aménagement de voirie et stationnement RD 19 au Port de Groslée	Commune	443 m²
3	Equipements publics, sportifs et de loisirs	Commune	3116 m²
4	Réalisation d'ouvrages liés à l'assainissement	Commune	516 m²
5	Création d'un chemin d'accès	Commune	650 m²
6	Réalisation d'une STEP	Commune	5108 m²

OAP 1 – ZONE 1AU1 de la rue du Champ (village de Saint-Benoit)
OAP 2 – ZONE U centre-village de SAINT-BENOIT
OAP 3 – ZONE 1AU2 de la rue de la Bèze
OAP 4 – ZONE 1AU3 de la RD 19 (Nord-Est village de Saint-Benoit)
OAP 5a – ZONE 1AU1 de Pont Bancet
OAP 5b – ZONE 1AU2 de la rue de la Bourlanchère
OAP 5c – ZONE 1AU3 de la rue du Buisson
OAP 6 – ZONE 2Aux Sur Gallay

GSM
GEOMETRES-EXPERTS & BUREAU D'ETUDES
Belley Culoz Yenne Hauteville
149, rue de la République
B.P.66 - 01302 BELLEY Cedex
T 04 79 81 10 91
geometres@gsm-belley.com
www.gsm-belley.com